

Appel à articles – Revue Terminal

« La surveillance par l'image XIX^e-XXI^e siècles : usages, théories et résistances »

Dossier coordonné par Alice Aigrain (HiCSA, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Célia Honoré (Université de Genève)

Dès le milieu du XIX^e siècle, la photographie participe au fantasme d'une extension de la visibilité : elle doit permettre de voir plus, de voir mieux mais surtout d'aller au-delà du visible et de tout voir. Il s'agit de tout identifier, tout archiver, tout classer. Elle dialectise et médiatise les rapports du voir, du savoir et du pouvoir. En ce sens, le médium photographique s'inscrit dès son origine dans une double dynamique heuristique et probatoire. Ses usages scientifiques comme judiciaires procèdent de ce mouvement et l'usage de la photographie à des fins de surveillance semble concomitante à la naissance du médium, comme si la surveillance était inscrite dans son programme originel (Sekula 2013 [1986]).

Ces usages ont fait l'objet de divers travaux en histoire et théorie de la photographie sur le développement de la photographie judiciaire (Phéline 1985 ; Jäger 2001), sur l'identification des personnes et la surveillance des minorités par la photographie (About et Denis 2010 ; Berlière et Fournié 2011) ou encore sur la photographie probatoire et forensique avec l'exposition « Images à charges, la construction de la preuve par l'image » (LE BAL 2015). Le développement des *Surveillance studies* permet de penser un renouvellement des théories et des outils d'analyse des pratiques de surveillance (Aïm 2020).

Aujourd'hui, les préoccupations se sont déplacées vers les possibilités permises par les technologies numériques. Pourtant, il semble que d'Alphonse Bertillon (Kaluszynski 1987) aux GAFAM, de la fin du XIX^e siècle aux surveillances numériques actuelles, un fil se dessine (About, Grandjean, Lobet-Maris *et al.* 2022). Il n'est certes plus question de chimie, d'optique ou de modalités de classement archivistique de fiches anthropométriques, mais bien de captation numérique, d'algorithmes, d'images opératoires ou de machine learning. Pourtant, il subsiste une certaine pensée positiviste envers les nouvelles technologies, couplée à une croyance aveugle en la valeur probatoire des images ainsi produites (Heilmann 2008 ; Lemaire 2019).

Nous proposons d'interroger ces usages des images en partant du constat du bond technologique opéré dans les dernières années par les industries de la surveillance. A l'heure des réseaux sociaux, des procédés de vidéos surveillances dits « intelligents » et des villes connectées, la surveillance par l'image est constante et omniprésente. Parallèlement, elle suscite des résistances

et des détournements technologiques artistiques (Limare 2017 ; Fourmentraux 2020), et militants (Meyer 2010 ; Weizman 2017 ; Ganascia 2019). Il est donc important de renouveler une réflexion critique sur les valeurs et les mythes associés au médium photographique ainsi que sur la persistance de certaines constructions épistémologiques et rhétoriques dans les technologies de surveillance par l'image. C'est par le croisement de perspectives historiques et contemporaines, mais aussi par celui de plusieurs champs disciplinaires que nous chercherons à saisir les enjeux historiques, épistémiques, politiques et sociaux des liens qui unissent l'image et la surveillance.

Nous encourageons les propositions portant sur les axes de réflexion suivants (liste non exhaustive) :

- **La persistance des utopies photographiques passées et leur réactualisation par les technologies numériques**

Quelles visions de la photographie et des autres technologies de l'image révèlent ces usages ? Les fantasmes datant de la naissance du médium photographique tels que l'exhaustivité d'une archive photographique du monde, l'identification des personnes, ou encore l'heuristique photographique trouvent-ils un nouvel écho dans ces usages sécuritaires ? Quelles nouvelles utopies et dystopies se forment à l'aune de leur réactualisation ?

- **La construction des discours et des outils de communication visant à justifier et à légitimer l'extension des pratiques de surveillance**

Sur quelles rhétoriques reposent les discours promouvant ou justifiant l'utilisation de technologies de l'image pour encadrer les populations ? Quels modes de communication et de marketing utilisent les entreprises et les États participant à la généralisation de la surveillance par l'image ?

- **Généralisation de la surveillance par l'image et dérives autoritaires**

Comment ces technologies utilisent-elles l'image fixe ou animée pour produire des données ayant valeur de preuve exploitable par les institutions juridiques comme judiciaires ? De quelles dérives autoritaires les images produites peuvent-elles devenir l'outil et comment accompagnent-elles l'évolution de nos sociétés ? Quelle forme la surveillance par l'image prend-elle dans les contextes de régulations intérieures et extérieures opérées par l'État : mouvements sociaux, migrations, conflits armés ? Que fait cette utilisation du médium à l'État de droit ?

- **Les méthodes de résistance aux technologies surveillancielles de l'image**

Quelles stratégies les divers groupes visés par ces pratiques de surveillance mettent-ils en place pour y échapper ? Comment ces répertoires d'actions circulent-ils et se diffusent-ils ? Comment peuvent-ils participer à la naissance de mouvements citoyens et militants ? Quelles pratiques est-il possible de mettre en place pour retourner ces technologies contre elles-mêmes et les rendre inopérantes ?

- **Le renouvellement terminologique et la formation de concepts spécifiques aux enjeux de la surveillance par l'image (sousveillance, shareveillance, gouvernementalité algorithmique,...)**

La prise en considération de ces questions dans les champs académiques et militants a fait émerger de nouveaux termes cherchant à rendre compte des enjeux à l'œuvre. Comment ces derniers ont-ils été conceptualisés et quelles utilisations connaissent-ils (dans quels milieux, quels pays, par quels acteurs) ? Quelles sont leurs limites et comment circulent-ils ? De quels nouveaux concepts et nouvelles terminologies a-t-on besoin ? Comment les *Surveillance Studies* opèrent-elles un renouvellement théorique et comment cela bouleverse-t-il les champs académiques et leurs objets ?

Les articles proposés devront mobiliser un cadre théorique précis et se concentrer sur un cas d'étude, un terrain ou un objet spécifique. Nous porterons une attention particulière aux propositions qui prennent en considération les dimensions postcoloniales, raciales et genrées des technologies de la surveillance. De même, nous veillerons à la diversité des bornes historiques et géographiques des propositions.

Bibliographie indicative :

- About, Ilsen et Denis, Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, Découverte, 2010.
- About, Ilsen, Grandjean, Nathalie, Lobet-Maris, Claire et Rousseaux, Xavier, « De la photographie d'identité à l'algorithmique faciale : enjeux historiques et éthiques », *Photographica*, 5 | 2022, 153-163.
- Aim, Olivier, *Les théories de la surveillance : du panoptique aux surveillance studies*, Armand Colin. Paris, 2020.
- Berlière, Jean-Marc et Fournié, Pierre (dir.), *Fichés ? photographie et identification, 1850 - 1960*, Paris, Perrin, 2011.
- Chamayou, Grégoire, *Théorie du drone*. Paris, La Fabrique Éditions, 2013.
- Crettiez, Xavier et Piazza, Pierre (éd.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006.
- Finn, Jonathan M., *Capturing the criminal image: from mug shot to surveillance society*, Minneapolis, Minn., Univ. of Minnesota Press, 2009.
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975.
- Fourmentraux, Jean-Paul, *AntiDATA, la désobéissance numérique. Art et hacktivisme technocritique*, Les presses du réel, 2020.

- Ganascia, Jean-Gabriel, « De la surveillance à la “sousveillance” » dans Pierre-Antoine Chardel (dir.), *Politiques sécuritaires et surveillance numérique*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 119-137.
- Heilmann, Éric, « La vidéosurveillance, un mirage technologique et politique » dans Laurent Mucchielli (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. La Découverte, 2008, p. 113-124.
- Jäger, Jens, « Photography : a means of surveillance ? Judicial photography, 1850 to 1900 », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 5, Vol. 5, n° 1, 2001, p. 27-51.
- Kaluszynski, Martine, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie » dans *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Ed. Creaphis, 1987, p.269-285.
- Lemaire, Elodie, *L'oeil sécuritaire : mythes et réalités de la vidéosurveillance*, La Découverte, 2019.
- Limare, Sophie, *Surveiller et sourire : Les artistes visuels et le regard numérique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2017.
- Meyer, Michaël, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *ethnographiques.org* [En ligne], n° 21, novembre 2010.
- Painter K., Tilley N., *Surveillance of Public Space: CCTV, Street Lighting and Crime Prevention*, Monsey, New York, Criminal Justice Press/Willow Tree Press, 1999.
- Phéline, Christian, *L'Image accusatrice*. Paris, Les Cahiers de la Photographie, Association de critique contemporaine en photographie, 1985.
- Sekula, Allan, *Écrits sur la photographie, 1974-1986*. Paris, Beaux-arts de Paris éditions, 2013.
- Weizman, Eyal, « L'image en conflit : la violence au seuil de sa détectabilité », dans Emmanuel Alloa (dir.) *Penser l'image III. Comment lire les images ?* Paris, Presses du réel, 2017, p. 231-256.
- *Images à charge – La construction de la preuve par l'image*, LE BAL/Éditions Xavier Barral, 2015.

Date de publication prévue : Juin 2024

Envoi des propositions d'articles : Jeudi 1er mai 2023

Réponse d'acceptation ou de rejet des propositions : Jeudi 15 mai 2023

Si accepté, envoi des articles complets pour évaluation : Lundi 1er septembre 2023

Les propositions d'articles et les articles doivent être envoyé à dossiersurveillance@gmail.com

Les propositions devront faire au maximum 3000 signes espaces compris.

Les [Consignes aux auteurs](#) sont sur le site de la revue.